

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES

PIERRE-LAMBERT GOOSSENS, CARDINAL DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE,
ARCHEVÊQUE DE MALINES, ET AUX AUTRES ÉVÊQUES DE BELGIQUE

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES

Salut et bénédiction apostolique.

Obéissant à l'affection toute spéciale que Nous avons pour votre nation et, pressé par les prières d'un grand nombre de vos concitoyens, Nous Nous sommes tout particulièrement occupé d'une grave question, qui concerne les catholiques belges. Vous comprenez bien que Nous voulons parler de la *question sociale*. Les vives discussions qu'elle a suscitées parmi vous ont jeté les esprits dans un si grand trouble qu'on attend de Nous le calme et le remède. La difficulté de cette question, déjà grande en elle-même, est encore augmentée dans votre pays. Pourtant, Nous n'avons pas refusé de l'étudier, surtout dans ses rapports nécessaires avec la religion et le devoir de Notre charge. Déjà, en effet, à propos de ce même sujet, Nous avons voulu communiquer aux catholiques les enseignements de la sagesse chrétienne appropriés aux temps et aux mœurs d'aujourd'hui. Il Nous est agréable de rappeler la grande abondance de biens qui en est résultée pour les individus et pour les Etats, et de concevoir l'espérance d'une moisson chaque jour plus grande. Les Belges catholiques, qui avaient, des premiers et avec une grande vivacité, consacré leur esprit industriel à l'avancement de cette question, en ont aussi recueilli des fruits, mais qui n'ont pas répondu cependant à la juste attente qu'on en concevait, dans un pays et chez un peuple si bien disposés. On sait assez quels obstacles ont empêché ce plus grand bien. Avec de bonnes intentions, il est vrai, les esprits se sont partagés : de là, sur ces questions, une divergence de vue et d'action où ils sont encore, qui a empêché les avantages acquis de répandre leur influence si désirée, et qui a rompu la concorde des catholiques.

C'est avec une peine très vive que Nous voyons se produire ces dissensions : c'est une nouveauté de bien mauvais augure pour les catholiques belges qui ont toujours donné de si belles preuves d'une heureuse et féconde union. Sans remonter bien haut, on l'a clairement vu dans la question dites *des écoles*. A cette époque, en effet, les catholiques de tout rang se resserrèrent entre eux dans une admirable harmonie de vues, qui, avec leur noble courage et leur activité, fit tout aboutir à l'honneur de la religion et au salut de la jeunesse.

A cette heure, Vénérables Frères, votre sagesse vous fait voir à vous-mêmes à quels dangereux faux pas mène la division des esprits et avec quelle facilité vos brebis, en masse ou une à une, glisseraient sur la pente. Vous voyez avec quelle promptitude il faut porter remède au mal. Nous qui connaissons bien le désir ardent que vous avez de rétablir ou d'affermir la concorde, c'est vous que, de préférence à tous autres, Nous sollicitons de procurer au peuple ce bienfait, si glorieux pour un évêque et si sacré. Votre succès est certain d'avance : il est assuré par ce grand respect que vos peuples ont justement pour votre dignité et votre vertu.

Le meilleur parti à prendre, et Nous insistons vivement pour vous le recommander, c'est de vous réunir le plus tôt possible dans une assemblée générale. Vous y mettrez vos idées en commun, et vous pourrez prendre de la question tout entière une connaissance plus approfondie et plus complète et délibérer sur les meilleurs moyens de la régler.

La question sociale offre, en effet, plus d'un aspect à des yeux exercés. Sans doute, elle a rapport aux biens extérieurs, mais elle tient surtout de près à la religion et à la morale ; elle est aussi naturellement unie à l'ordre des lois civiles, si bien qu'elle s'étend largement aux droits et aux devoirs de toutes les classes de la société. Aussi, les principes évangéliques de justice et de charité appliqués aux faits et à la conduite de la vie doivent-ils nécessairement atteindre les intérêts multiples des particuliers. Ici se placent les conditions toutes particulières en Belgique du travail et de l'industrie, des patrons et des ouvriers.

Ce sont là certainement de graves questions, qu'il faut examiner mûrement ; elles méritent d'exercer votre esprit et votre zèle, Vénérables Frères, et Nos conseils, dans cette affaire, ne vous feront pas défaut. A la suite de votre réunion, chacun de vous, dans son propre diocèse, pourra, avec moins de difficulté et plus de sûreté, déterminer les remèdes et les mesures qui conviendront aux personnes et aux lieux.

Cependant, avec l'aide d'hommes compétents, vous devrez choisir celles de ces mesures dont la portée plus générale aura d'autant plus de force parmi les catholiques de toute la nation, pour que l'action catholique, partant des mêmes principes, et passant autant que possible par les mêmes voies, se déploie partout une et qu'elle trouve dans cette unité une gloire brillante, une force vigoureuse, et d'abondants avantages pratiques.

Mais ces résultats tant désirés ne pourront être obtenus que si les catholiques, laissant de côté leurs opinions et leurs goûts particuliers, comme Nous cherchons de toutes Nos forces à pénétrer les esprits de cette nécessité, s'en tiennent avec soin et s'appliquent uniquement à ce qui aura paru plus propre à procurer le bien commun.

Procurer le bien commun, c'est faire que l'estime de la religion soit supérieure à toute autre, et qu'elle étende son influence naturelle et merveilleusement salutaire aux intérêts politiques, domestiques et économiques : c'est faire que, l'autorité publique et la liberté s'unissant selon la loi chrétienne, le royaume reste à l'abri de toute sédition et dans la tranquillité ; que les bonnes institutions publiques, et surtout les écoles de la jeunesse, aillent en s'améliorant ; que des conditions plus favorables soient faites aux diverses professions, surtout par le moyen des associations, si nombreuses déjà chez vous, à diverses fins, et dont la

multiplication est désirable, pourvu que la religion en soit le guide et le soutien. C'est faire aussi (et ceci n'est pas à mettre en dernier lieu) que l'on obéisse aux souveraines dispositions de Dieu avec tout le respect qu'elles méritent. Dieu a voulu qu'il y eût dans la communauté humaine, avec l'inégalité des classes, une certaine égalité entre elles résultant d'un accord amical. Aussi, les ouvriers ne doivent-ils en aucune manière manquer de respect ou de fidélité envers leurs maîtres, ni ceux-ci envers eux de justice, de bonté et de soins prévoyants.

Tels sont les points principaux et essentiels du bien commun qu'il faut travailler à réaliser; c'est là qu'il faut chercher aux misères de la vie mortelle un véritable allègement; c'est là qu'on acquiert des mérites pour la vie éternelle. Que les catholiques s'appliquent à aimer avec plus de goût ces enseignements de la philosophie chrétienne et à les fortifier par leur exemple, et l'on verra se produire plus facilement ce résultat tant espéré, que des hommes, trompés par de fausses opinions ou par de vaines apparences, qui s'étaient écartés du droit chemin, reviendront à de meilleurs sentiments et demanderont le secours et la conduite de l'Eglise.

Il n'y aura certainement aucun catholique, également attaché à l'Eglise et à la patrie, qui ne veuille s'en remettre paisiblement aux résolutions de votre sagesse, et s'y conformer absolument, intimement persuadé que les meilleurs progrès ne seront vraiment stables qu'à la condition d'avoir été introduits peu à peu, avec modération, mais qu'alors leur utilité se répandra dans une bien plus large mesure.

Mais, comme la gravité du mal que Nous déplorons ne souffre pas de retard dans l'application du remède, Nous jugeons qu'il faut commencer par calmer les esprits. Aussi, Vénérables Frères, c'est Notre volonté que vous exhortiez les catholiques et que vous les avertissiez, en Notre nom, de cesser absolument, à partir de ce moment, toute controverse et polémique sur ces matières, soit par des discours, soit par des journaux ou autres écrits semblables; qu'ils s'abstiennent encore plus de toute critique les uns des autres et qu'ils n'aient pas l'audace de prévenir le jugement de la puissance légitime. Mais, après la conclusion désirée de vos travaux, que tous, dans l'unité de l'esprit et la fraternité du cœur, s'efforcent avec vous de consacrer à cette œuvre tout le zèle et l'activité qu'ils pourront, et que le clergé marche à leur tête, lui surtout qui doit se montrer défiant à l'égard de toute opinion nouvelle, calmer et unir les esprits par la religion, et rappeler les devoirs du citoyen chrétien.

Voilà déjà bien longtemps que Nous entourons l'illustre nation belge de Notre amour et de Nos soins. De son côté, le peuple belge, dont le cœur est embrasé d'amour pour la religion de ses pères, Nous a donné de nombreux témoignages de son respect et de sa piété filiale. Aussi ces exhortations et ces ordres par lesquels il Nous a plu d'affermir ces mêmes sentiments, Nous n'en doutons aucunement, Nos fils, les catholiques, les accueilleront avec le même cœur et s'y conformeront religieusement. Grâce à une concorde prolongée, la situation de la religion dans l'Etat est telle chez eux que plus d'une nation la leur envie. Non, ils ne s'exposeront jamais, par des discordes imprudentes, à amoindrir cette situation et à la ruiner.

Ils se serrèrent plutôt dans une union très étroite et tourneront toutes leurs pensées et toutes leurs forces contre l'erreur du *socialisme* qui menace clairement le monde des vices et des préjudices les plus graves. En effet, il ne cesse pas d'ourdir contre la religion et la société de furieuses machinations; il s'efforce chaque jour de bouleverser le droit humain comme le droit divin et de faire disparaître les bienfaits de la sagesse évangélique. Souvent déjà et solennellement, Nous avons dénoncé cet horrible fléau, témoin les recommandations et les avis contenus dans Notre lettre *Rerum novarum*. Voilà ce que tous les gens de bien, sans distinction de parti, doivent considérer attentivement. En combattant pour la défense légitime de la vérité, de la justice et de la charité chrétienne, qu'ils soutiennent la cause sacrée de Dieu et de la patrie, d'où dépendent le salut et le bonheur public.

Nous voulons, et c'est justice, faire reposer Notre confiance et Notre attente, surtout sur votre sagesse et votre habileté. Aussi, Nous implorons pour vous les secours abondants de l'assistance divine, et Nous vous accordons très affectueusement à vous, au clergé et au peuple de chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 juillet de l'année 1895, de Notre Pontificat la dix-huitième.

LEON XIII, PAPE.

VENERABILIBUS FRATRIBUS

PETRO LAMBERTO S. R. E. CARDINALI GOOSSENS
ARCHIEPISCOPO MECHLINENSI CETERISQUE BELGII EPISCOPIIS

LEO PP. XIII

VENERABILES FRATRES

Salutem et Apostolicam Benedictionem

Permoti Nos præcipuâ quadam in nationem vestram benevolentia atque complurium rogatu civium adducti, peculiare curas ad catholicos Belgas gravi in re convertimus. Plane intelligitis quo spectemus : ad causam nempe *socialem*, quæ ardentius inter ipsos agitata sic sollicitat animos, ut allevationem a Nobis curationemque exposcere videatur. Res ardua per se ipsam est, majoribusque apud vos difficultatibus implicita : ad eam tamen accedere non renuimus, qua maxime parte cum religione et cum officio muneris Nostri necessario cohæret. Nam in hoc pariter institutorum genere, documenta sapientiæ christianæ accommodata ad tempora et mores, jam pridem Nobis placuit impertire. Gratumque est commemorare non exiguam bonorum segetem et singulis et civitatibus inde partam, eandemque spe præcipere in dies ampliorem. Etiam in catholicis Belgis, quorum sollertia ad hujusmodi instituta promovenda alacris in primis fuerat, fructus provenere; non adeo tamen ut justæ expectationi, tam aptâ præsertim regione et gente, congruerent. Quidnam rei obstiterit, satis cognitum est. Quum enim ipsi, consiliis licet bonis impulsivi, aliam alii de hisce rebus sentiendi agendique rationem inierint, teneant; propterea factum, ut neque utilitatum expetita vis dimanare potuerit, neque catholicorum concordia integra permanere. — Hoc Nos ægre admodum ferimus dissensionis exemplum, novum quidem et male auspiciatum apud catholicos Belgas; qui felicis animorum ac frugiferæ conjunctionis præclara specimina omni tempore ediderunt. Scilicet, ut facta repetamus non longinquæ memoriæ, luculenter id patuit in ea quæstione quæ vocata est *scholaris*. Tunc enim cujusvis ordinis catholicos quum admirabilis quidam concentus voluntatum generosaque virtus et actiosa inter se devinxisset, ejus maxime beneficio concordiæ successit res, cum dignitate religionis et adolescentiæ salute.

Jamvero pro vestra prudentia, Venerabiles Fratres, videtis ipsi, quam periculosas in offensiones greges vestros, distractis in diversa animis, proclive sit publice et privatim delabi; videtis quam mature oporteat laborantibus rebus mederi. Nos autem, ut probe novimus quo studio exardescitis restituendæ firmandæque concordiae, vos potissimum ad hoc appellamus officium, tam gloriosum episcopo et sanctum: cujus quidem certio rem eventum vel ipsa suadet reverentia ampla quæ dignitati vestræ virtutisque istic merito adhibetur. Quamobrem illud videtur optimum factu, vobisque vehementer commendatum volumus, ut simul in congressionem, quam proxime fieri possit, conveniatis. In ea, communicatis inter vos sententiis, licebit causam, quanta est, exploratius pleniusque cognoscere, ac meliora ad componendam præsidia deliberare. — Hæc enim causa non uno se modo recte considerantibus præbet. Attinet ea quidem ad bona externa, sed ad religionem moresque in primis attinet, atque etiam civili legum disciplina sponte copulatur: ut denique ad jura et officia omnium ordinum late pertineat. Evangelica porro justitiæ et caritatis principia a Nobis revocata, quum ad rem ipsam usumque vitæ transferuntur, multiplices privatorum rationes attingere necesse est. Huc accedunt quædam apud Belgas operum et industriæ dominorum et opificum, omnino propriæ conditiones.

Sunt ista magni certe momenti consilii que, in quibus judicium elaboret ac diligentia vestra, Venerabiles Fratres; neque vero Nostra deesse vobis consilia in re præsentî sinemus. — Ita vobis, congressione peracta, minus operosum erit atque erit tutius, in vestra quemque diœcesi remedia et temperamenta pro hominibus locisque opportuna decernere. Quæ tamen ipsa sic a vobis dirigi civibus idoneis adjuvantibus, oportebit, ut eo amplius valeant inter catholicos totius nationis communiter; ut videlicet catholicorum actio, iisdem profecta initiis, iisdemque viis, quoad fieri possit, deducta, explicetur ubique una, propterea et honestate præstet et robore vigeat et solidis redundet utilitatibus, Nequaquam vero id secundum vota fiet, nisi catholici, quod maximopere inculcamus, propriis ipsorum opinionibus studiisque posthabitis, ea studeant unice impenseque velint quæcumque verius ad commune bonum conducere videantur. Hoc est, efficere, ut religio honore præcellat suo, virtutemque diffundat insitam rei quoque civili, domesticæ, œconomicæ mirifice salutarem: ut in auctoritatis publicæ libertatisque, christiano more, conciliatione, stet incolume a seditione regnum ac tranquillitate munitum: ut bona civitatis instituta, maxime adolescentium scholæ in melius provehantur; meliusque sit commerciis atque artibus, ope præsertim societatum, quæ apud vos

numerantur vario proposito multæ quæque augeantur optabile est modo religione auspice et faulrice. Neque illud est ultimum, efficere ut qua plane decet verecundia obtemperetur summis Dei consiliis, qui in communitate generis humani esse jussit classium disparitatem et quamdam inter ipsas ex amica conspiratione æquabilitatem: ita, neque opifices observantiam et fiduciam ullo modo exuant in patronos, neque ab his quidquam erga illos desit justæ bonitatis curæque providæ. — His præcipuis rerum capitibus cõmune continetur bonum, cujus adeptioni danda opera est: hinc mortalis vitæ conditioni solandæ non vana fomenta suppetunt, ac merita parantur vitæ cœlestis. Quam christianæ sapientiæ disciplinam si catholici studiosius adamare atque exemplo roborare suo insistant, illud etiam facilius eveniet, quod est in spe, ut qui falsa opinione vel simulata rerum specie decepti, ab æquo rectoque deflexerant, tutelam et ductum Ecclesiæ quærant resipiscentes.

Nemo sane erit catholicus, æque religionis patriæque diligens, qui consultis prudentiæ vestræ non placide acquiescere velit pleneque obsequi; hoc penitus persuaso, optima quæque rerum incrementa, si sensim ac moderate inducta, tum vere ad stabilitatem fore majoremque esse in modum profutura. — Interea, quoniam incommodi quod dolemus ea gravitas est quæ cunctationem remedii non patiatur, hoc ipsum a sedatione animorum ducimus inchoandum. Quapropter, Venerabiles Fratres, catholicos Nostro nomine hortemini et admoneatis velimus, ut jam nunc de rebus hujusmodi, sive per conciones sive per ephemerides similiave scripta, omni inter se controversia et disceptatione prorsus abstineant, eoque magis mutuae parcant reprehensioni, neve ausint legitimæ potestatis judicium prævertere. Tum vero ad optatum rei exitum omnes unis animis et fraternis quam poterunt diligentiam et operam vobiscum conferre nitantur; præcedatque Clerus, cujus maxime est ad novitates opinionum se habere caute, mitigare religione et conciliare animos, de officiis christiani civis commonere.

Illustrem Belgarum gentem singulari Nos caritate et cura jam diu complectimur; vicissim ab ipsa, cujus in anima religio calet avita, obsequii pietatisque complura oblata sunt testimonia. Ista igitur hortamenta et jussa, quibus eundem animum libuit confirmare, minime dubium quin catholici filii Nostri eadem voluntate accepturi sint religiosissimeque perfecturi. Neque enim profecto id unquam committent, ut quando, ex diuturna suæ concordie laude, eo religionis statu publice utuntur quem sibi talem plus unâ natio exoptet, hunc ipsi deminuisse improvidi discordiâ sua et lahefactasse videantur. At vero id potius conjunctissimi agent ut consilia viresque omnes adversus *Socialismi*

pravitatem convertant, a quo mala et damna maxima impendere perspicuum est. Nihil siquidem ille cessat in religionem et in rem publicam turbulenter moliri : humana æque ac divina miscere jura, atque evangelicæ providentiæ excidere beneficia quotidie contendit. Calamitatem tantam sæpenumero vox Nostra graviterque est persecuta ; quod satis testantur præscripta et monita quæ in Litteris ipsis *Rerum novarum* tribuimus. Itaque huc boni omnes, nullo partium discrimine, animos intendant oportet : ut nimirum pro christiana veritate, justitia, caritate legitime propugnantes, sacras Dei sustineant patriæque rationes, unde salus et felicitas publica efflorescit.

Quarum rerum fiduciam et expectationem æquum est consilio præcipue sollertiaque vestra. Nos velle innixam ; propterea larga vobis divinae opis præsidia implorantes, Apostolicam benedictionem vobismetipsis et clero cujusque ac populo peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die x julii anno mccccxcv, Pontificatus Nostri decimo octavo.

LEO PP. XIII.
